

Étude de suivi auprès de détenus suivant un traitement par agonistes opioïdes avant et après leur mise en liberté

Améliorer l'accès au TAO, l'approvisionnement en TAO et le maintien du TAO favorise une réinsertion sociale réussie.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Le traitement par agonistes opioïdes (TAO) est une intervention efficace pour la prise en charge de personnes présentant un trouble lié à la consommation d'opioïdes. Les études antérieures démontrent que le maintien du TAO contribue non seulement à la réduction du nombre de surdoses, mais répond aussi aux besoins en matière de santé des populations générales et régulières. La documentation scientifique a permis de constater des avantages secondaires, comme un taux de réincarcération plus faible chez les personnes ayant reçu ce traitement. Cependant, l'incidence de la transition de l'incarcération vers la collectivité, et vice versa, sur la continuité du TAO est peu documentée. Sachant que les interruptions de traitement peuvent entraîner des conséquences négatives graves (p. ex. décès prématuré), la présente étude visait à examiner les services de santé (soutien et soins reçus, besoins, expériences), les questions en lien avec la libération, ainsi que les effets sociaux et sanitaires sur les détenus sous responsabilité fédérale présentant un trouble lié à la consommation d'opioïdes qui ont reçu un TAO en milieu carcéral¹.

Ce que nous faisons

Des entrevues semi-structurées ont été menées à deux moments (six mois avant la libération et de deux à six mois après la libération) auprès de sept détenus recrutés dans cinq établissements de la région du Québec en février 2020². Une analyse du contenu thématique portant sur l'intégralité des données disponibles a été effectuée afin de faire ressortir les éléments convergents, divergents et émergents.

Ce que nous avons constaté jusqu'à maintenant

Trois grands thèmes sont ressortis des entrevues menées auprès des participants : (1) la dépendance aux opioïdes, (2) l'accès au TAO et (3) l'adhésion au TAO. En voici un bref aperçu.

En ce qui concerne le premier thème, l'initiation aux opioïdes est survenue dans différents contextes, que ce soit pour expérimenter, pour apaiser la souffrance issue d'un événement traumatisant ou à la suite d'une prescription pour un problème de santé. Selon les participants, deux facteurs semblaient particulièrement contribuer à la consommation continue malgré les effets négatifs : le taux élevé de dépendance de la substance et la crainte de vivre un sevrage douloureux.

Le deuxième thème a trait au processus de demande de TAO. Bien que la plupart des participants aient mentionné que le mécanisme d'accès en milieu carcéral était simple et rapide, d'autres ont été confrontés à des obstacles. En revanche, la connaissance de l'existence des services et de la façon d'y accéder en milieu communautaire semblait toujours constituer un défi au moment de l'étude. La majorité des participants ont également estimé que le délai d'attente pour un TAO en milieu carcéral était raisonnable,

même si certains soulignaient qu'il était possible de mieux faire considérant les problèmes de sevrage et de rechute qui pouvaient survenir entre temps.

Le troisième thème a trait au maintien du TAO et à son adhésion. D'après les participants, un TAO bien administré et adapté à la personne favorise l'abstinence à long terme. En ce qui touche les obstacles au maintien, certains d'entre eux estimaient avoir reçu une dose trop faible ayant entraîné des effets de sevrage, et quelques participants prenant de la méthadone avaient signalé des effets secondaires désagréables (perte de libido, somnolence, etc.). En ce qui concerne les éléments favorisant l'adhésion au TAO, deux aspects ont été cernés : la formation des intervenants sur les buts du traitement et une prestation de services adaptée et centrée sur la personne. De plus, le maintien et la continuation du programme représentent un défi durant la période de transition. Quelques facteurs qui semblent faciliter cette transition sont : la fluidité des communications entre le personnel du Service correctionnel du Canada et les professionnels de la santé dans la collectivité, la flexibilité des employeurs et de l'horaire de travail, et la proximité des pharmacies aux différents milieux de vie.

Ce que cela signifie

Les résultats préliminaires suggèrent que le TAO favorise l'atteinte d'objectifs prosociaux lors de la réinsertion sociale. Les premières entrevues ont fait valoir l'importance d'assurer un accès au TAO en temps opportun; de mieux sensibiliser les différents intervenants du milieu carcéral et des services de santé à l'approche axée sur la réduction des méfaits afin de prévenir la rechute et de maintenir l'adhésion au traitement; d'assurer la cohérence et la continuité des services en milieu carcéral et dans la collectivité; ainsi que d'adopter une vision holistique de la réinsertion sociale qui place les intérêts de la personne en avant-plan.

La poursuite de ces travaux permettrait d'obtenir davantage de renseignements sur le processus de transition et de formuler des recommandations afin de favoriser l'adhésion au traitement.

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel.

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Christophe Huynh³, Jean-Philippe Galipeau, Dena Derksen, Shanna Farrell MacDonald, Valérie Aubut, Ervane Kamngang et Serge Brochu

¹ L'étude reproduit des recherches menées par le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) dans la région de l'Ontario.

² D'autres entrevues qui avaient été planifiées avec des participants ont dû être suspendues en raison de la pandémie de COVID-19.

³ Huynh, Galipeau, Aubut, Kamngang, et Brochu sont des chercheurs de l'Institut universitaire sur les dépendances, à l'Université de Montréal. La présente étude a été menée dans le cadre d'un accord continu de recherche concertée conclu entre le SCC et l'Institut. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles du Service correctionnel du Canada.